

En exercice : 10

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Présents : ARNAVON Valérie, COUTELIER Richard, CROZIER Claudine, EHRHARD Philippe, GAYET Emmanuel, LEBORNE Bernard, LLABRES Pierre- Alexandre, VERNET Émilie.

Absents excusés : GALLAS Michel (pouvoir à M. LEBORNE), MORETTO Alfred (pouvoir à Mme ARNAVON).

Secrétaire de séance : Philippe EHRHARD

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2021 est approuvé.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DE CETTE SÉANCE
--

2022-01-01 : ADOPTION DES RESTES A RÉALISER – EXERCICE 2021- Budget principal

« ... Pour le budget principal de la commune, il s'agit des dépenses et recettes de l'opération « aménagement cœur de village » dont les états sont joints à la présente délibération.

- Montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **326 918.11** euros,
- Montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **231 939** euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les états des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus,
- **Autorise** Mme le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur l'état,
- **DIT** que ces écritures seront reprises au budget principal de l'exercice 2022. »

2022-01-02 : ADOPTION DES RESTES A RÉALISER – EXERCICE 2021- MULTI SERVICES

« ... Pour le budget Multi services, il s'agit des dépenses et recettes liés au marché de travaux de la construction d'une véranda dont les états sont joints à la présente délibération.

- Montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **37 054.50** euros (HT) soit **44 465.40** euros (TTC),
- Montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **47 010** euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les états des restes à réaliser tels que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Mme le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur l'état,
- **DIT** que ces écritures seront reprises au budget multi services de l'exercice 2022. »

2022-01-03 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société TOTEM France

« ... Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune autorise TOTEM France à occuper le domaine public et fixer la redevance à percevoir (3 000 euros annuels). Sa durée est de 9 ans reconductible tacitement par période successives de 6 ans.

Mme le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 voix pour, 2 voix contre) :

- **APPROUVE** le projet de convention d'occupation du domaine public avec la société TOTEM France,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention. »

2022-01-04 : Signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail

« ... Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents afférents,
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget. »

2022-01-05 : Révision du loyer Multiservices

« ... Suite aux travaux de réaménagement en 2019, la commune avait opté pour une augmentation du loyer de 20 % en 2020 et 2021.

Cependant, en raison de la crise sanitaire actuelle, la commune souhaite aider le restaurateur en appliquant une réduction du loyer de 20 % pour l'année 2021-2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer la réduction à 20%, le loyer mensuel sera donc de **400 € HT** du 01/03/2022 au 28/02/2023.
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

2022-01-06 : Travaux de modification du chauffage de la salle des fêtes

« ... Mme le Maire explique que le chauffage ne fonctionne plus dans les locaux et qu'il n'est plus possible de louer cette salle, qui est très demandée, en période hivernale. C'est un manque à gagner pour les recettes de la commune.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal son accord de principe pour réaliser ces travaux et demander les subventions inhérentes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de changement de mode de chauffage de la salle des fêtes,
- **DIT** que Mme le Maire consultera les entreprises pour établir un devis,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2022,
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour cette opération. »

2022-01-07 : AVENANT 2 Lot 1 à AUDIGIER TP pour l'opération « aménagement cœur de village »

« ... Marché initial montant : 200 864.79 euros (HT) soit **241 037.75 euros (TTC)**

Avenant n° 2 :

- Montant HT : ----- 10 270.79€
- Tva 20% : ----- 2 054.16 €
- Montant TTC :----- 12 324.95 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5.11 %

Nouveau montant du marché :

Montant HT : 211 135.58 €
Tva 20 % : 42 427.12 €
Montant TTC : 253 362.70 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure l'avenant d'augmentation ci-dessus détaillés avec l' entreprise AUDIGIER TP dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée,
- **AUTORISE** Mme le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité. »

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) L'inauguration des composteurs aura lieu le 25 février 2022 à 17 h.
- 2) Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du déploiement de la Fibre optique, Orange vient rencontrer les habitants pour les accompagner au mieux vers cette nouvelle technologie. Le samedi 26 février prochain de 9h30 à 17 h30, un barnum sera installé dans le cœur du village pour :
 - informer des avantages de la Fibre,
 - Répondre aux interrogations sur l'installation, les travaux de raccordement, les délais d'intervention etc.
 - Et permettre de souscrire sur place pour passer rapidement de l'ADSL à la Fibre.
- 3) Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 11 février à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,

Valérie ARNAVON